

E 5435

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 juin 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 juin 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC19/2010 - Section III -
Commission - du budget général 2010.

11206/10.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 juin 2010 (21.06)
(OR. en)**

11206/10

FIN 268

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception: 18 juin 2010
Destinataire: M. Miguel Ángel MORATINOS, président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC19/2010 - Section III - Commission
- du budget général 2010

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC19/2010.

p.j. : DEC19/2010



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 16/06/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 14

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 19/2010

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0104 Opérations et instruments financiers

ARTICLE - 01 04 04 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme
«Innovation et esprit d'entreprise»

CP - 15 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1404 Politique douanière

ARTICLE - 14 04 02 Douane 2013

CP 11 000 000

AU CHAPITRE - 1405 Politique fiscale

ARTICLE - 14 05 03 Fiscalis 2013

CP 4 000 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

14 04 02 – Douane 2013

b) Données chiffrées à la date du 18/05/2010

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	29 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	19 200 424
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	9 799 576
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	20 799 576
7. Renforcement proposé	11 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	37,93%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/05/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le programme Douane 2013 a démarré en 2008. L'exécution des contrats, ainsi que la fourniture des éléments livrables, se déroulent plus rapidement que pour le programme précédent, Douane 2007. En conséquence, l'exécution des crédits de paiement est elle aussi plus rapide que prévu.

En outre, en raison de la crise financière actuelle, la Commission a fourni un effort supplémentaire pour réduire la période d'acceptation des principaux éléments livrables - et des paiements dus - au strict minimum (*), ce qui devrait contribuer à la relance économique grâce à la mise à disposition des ressources financières dès que possible.

Dans ses prévisions initiales du printemps 2009, la Commission avait fait preuve de prudence en se fondant sur ses expériences précédentes. Compte tenu de l'évolution actuelle, elle estime à présent la pénurie de crédits de paiement à 11 millions d'EUR au total au cours de 2010.

Les crédits serviront pour les contrats suivants:

- services et éléments livrables dans le domaine de la gestion des services informatiques pour applications en matière de douane, de fiscalité et d'accises et systèmes transeuropéens gérés par la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, permettant des systèmes électroniques d'échange d'informations entre les administrations nationales;
- spécification, développement, maintenance et soutien de systèmes informatiques douaniers se rapportant à des projets informatiques de la DG TAXUD (CUST/DEV);
- services de réseau étendu pour le CCN/CSI (réseau commun des communications/interface commune des systèmes);
- développement, soutien, fonctionnement, maintenance et gestion de l'infrastructure CCN/CSI et helpdesk.

(*) Communication de Mme Grybauskaitė à la Commission, en accord avec le Président, «Rationaliser les règles financières et accélérer l'exécution du budget pour contribuer à la relance économique» [SEC(2009) 477 final].

I.B

a) Intitulé de la ligne

14 05 03 - Fiscalis 2013

b) Données chiffrées à la date du 18/05/2010

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 300 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	15 300 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 757 281
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 542 719
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	12 542 719
7. Renforcement proposé	4 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,14%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/05/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le programme Fiscalis 2013 a démarré en 2008. L'exécution des contrats, ainsi que la fourniture des éléments livrables, se déroulent plus rapidement que pour le programme précédent, Fiscalis 2007. En 2009, la Commission a atteint un niveau d'exécution élevé pour les crédits d'engagement et elle devrait poursuivre sur cette lancée en 2010. En conséquence, l'exécution des crédits de paiement est elle aussi plus rapide que prévu.

En outre, en raison de la crise financière actuelle, la Commission a fourni un effort supplémentaire pour réduire la période d'acceptation des principaux éléments livrables - et des paiements dus - au strict minimum (*), ce qui devrait contribuer à la relance économique grâce à la mise à disposition des ressources financières dès que possible.

Dans ses prévisions initiales du printemps 2009, la Commission avait fait preuve de prudence en se fondant sur ses expériences précédentes. Compte tenu de l'évolution actuelle, elle estime à présent la pénurie de crédits de paiement à 4 millions d'EUR au total.

Les crédits serviront pour les contrats suivants:

- services et éléments livrables dans le domaine de la gestion des services informatiques pour applications en matière de douane, de fiscalité et d'accises et systèmes transeuropéens gérés par la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, permettant des systèmes électroniques d'échange d'informations entre les administrations nationales;
- description, développement, maintenance et soutien des services informatiques transeuropéens dans le domaine des taxes et accises (FITS-DEV);
- services de réseau étendu pour le CCN/CSI (réseau commun des communications/interface commune des systèmes);
- développement, soutien, fonctionnement, maintenance et gestion de l'infrastructure CCN/CSI et helpdesk.

(*) Communication de Mme Grybauskaitė à la Commission, en accord avec le Président, «Rationaliser les règles financières et accélérer l'exécution du budget pour contribuer à la relance économique» [SEC(2009) 477 final].

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

01 04 04 – Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Innovation et esprit d'entreprise»

b) Données chiffrées à la date du 18/05/2010

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	91 900 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	2 315 880
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	94 215 880
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	94 215 880
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	79 215 880
7. Prélèvement proposé	15 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,32%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/05/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Dans l'état actuel de l'exécution, il est prévisible que les crédits de paiement disponibles sur la ligne 01 04 04 en 2010 ne seront pas entièrement utilisés cette année.

Des crédits de paiement sont virés sur des comptes fiduciaires, selon les besoins, pour permettre au Fonds européen d'investissement (FEI) d'être à tout moment en mesure de procéder à des décaissements en faveur des intermédiaires financiers.

Le montant des décaissements requis au cours d'une année donnée dépend des besoins du marché et du respect de certaines conditions pendant la durée de validité des contrats signés. Ainsi, il existe un décalage intrinsèque dans le temps entre les virements vers les comptes fiduciaires et les décaissements en faveur des bénéficiaires.

La crise financière a eu des répercussions considérables sur le profil de décaissement des instruments financiers, notamment dans le domaine du capital-risque.

Selon l'EVCA (*European Venture Capital Association*), les investissements et désinvestissements (cessions) ont reculé de plus de 50 % entre 2007 et 2009 par rapport à la situation antérieure à la crise. Cette évolution a également eu une forte incidence sur les prévisions en matière de décaissements pour 2010.

De plus, afin d'éviter des soldes excessifs sur les comptes fiduciaires, le FEI et les services de la Commission ont révisé la méthode de calcul des crédits de paiement et ont approuvé un certain nombre d'ajustements pour améliorer sa fiabilité.

En raison des deux éléments susmentionnés, les crédits de paiement prévus dans le budget 2010 ne seront pas intégralement nécessaires en 2010. Le montant de 15 000 000 EUR peut donc être mis à disposition pour virement.